

DELIBERATION DD2023_045

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	74
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VALIDATION DES SCHÉMAS DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

VALIDATION DES SCHÉMAS DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en 2022, huit études diagnostiques de systèmes d'assainissement se sont clôturées pour les communes suivantes : Annesse et Beaulieu, Mensignac, Château l'Evêque, Agonac, Sarliac sur l'Isle, Savignac les Eglises, Sorges et Ligueux.

Que le but de ces études est de connaître au mieux le fonctionnement actuel des réseaux, d'analyser la qualité de collecte des abonnés et de transfert des effluents aux stations d'épuration au regard de leurs capacités respectives et enfin, d'identifier les enjeux du milieu naturel en lien avec les aspects réglementaires. Il s'agit également de vérifier la cohérence des projets de développement des communes en cours avec les capacités des stations d'épuration existantes.

Que ces études qui se sont déroulées sur 2 années ont permis de définir un schéma directeur d'assainissement propre à chaque commune.

Considérant que les schémas directeurs d'assainissement planifient et hiérarchisent les investissements à mener par le Grand Périgueux pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.

Que les principaux travaux visent à réduire la collecte d'eaux claires parasites permanentes et météoriques dans les réseaux et d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées (renouvellement d'installations vieillissantes, évolution d'ouvrages, fiabilisation de la filière boues).

Annesse et Beaulieu :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	74 000 €	281 000 €	22 000 €	/
Postes de refoulement	42 000 €	51 000 €	5 000 €	/
Station d'épuration	131 000 €	60 000 €	/	/
TOTAL	247 000 €	292 000 €	27 000 €	/

Remarques :

Système d'assainissement non conforme actuellement à la réglementation en vigueur - Réseau sensible aux eaux claires parasites - problèmes capacitaires du poste de refoulement principal et du clarificateur (ouvrage de station d'épuration) : travaux d'optimisation des ouvrages.

Secteurs concernés : Poste de relevage « Prairie » ; réseaux : amont des secteurs postes de relevage « Prairie » et « Ruisseau ».

 **Mensignac :**

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230330-DD2023_045-DE

DD2023_045


	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	128 000 €	16 000 €	5 000 €	/
Postes de refoulement	68 000 €	35 000 €	15 000 €	/
Station d'épuration	98 000 €	92 000 €	/	/
TOTAL	294 000 €	143 000 €	20 000 €	/

Remarques :

Station d'épuration : diagnostic permanent + réhabilitation filtres rejet station.

Réseau : diagnostic permanent des PR et réhabilitation secteur Les Conchoux.

 **Château l'Evêque :**

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	37 000 €	113 000 €	/	/
Postes de refoulement	27 000 €	/	/	/
Station d'épuration	20 000 €	60 000 €	/	1 500 000 €
TOTAL	84 000 €	173 000 €	/	1 500 000 €

Remarques :

Station d'épuration : priorité 01, diagnostic permanent - priorité 04, construction nouvelle station d'épuration.

Postes de relevage : diagnostic permanent.

Réseau : parking de la gare, chemin de la Borderie, route de Périgueux, rue du Château, place du jardin public, route du Godet, ...

 **Agonac :**

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	133 000 €	88 000 €	85 000 €	/
Postes de refoulement	51 000 €	/	/	/
Station d'épuration	25 000 €	60 000 €	/	935 000 €
TOTAL	209 000 €	148 000 €	85 000 €	935 000 €

Remarques :

Réseau : rues des Cytises, Genévriers, Acacias, chemin du Thouard.

Postes de relevage et station d'épuration : diagnostic permanent, mise en sécurité.

Sarliac sur l'Isle :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	322 000 €	/	/	/
Postes de refoulement	/	/	/	/
Station d'épuration	/	100 000 €	/	/
TOTAL	322 000 €	100 000 €	/	/

Remarques :

Réseau sensible aux eaux claires parasites. Réseau : secteur La Dulgarie, RN21 et bourg.

Savignac les Eglises:

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	195 000 €	/	/	/
Postes de refoulement	/	/	/	/
Station d'épuration	1 050 000 €	/	/	/
TOTAL	1 245 000 €	/	/	/

Remarques :

Effacement de la station d'épuration actuelle et construction nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux.

Réseau : rue du Moulin, bourg (D705)

Sorges :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	132 000 €	35 000 €	/	/
Postes de refoulement	52 000 €	/	/	/
Station d'épuration	/	700 000 €	/	/
TOTAL	184 000 €	735 000 €	/	/

Remarques :

Station d'épuration : réhabilitation station d'épuration en priorité 02.

Réseau : rues Paul Carreau, hameau Chataignarias

Ligueux :

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04 > 10 ans
Réhabilitation réseau	23 000 €	/	/	/
Postes de refoulement	/	/	/	/
Station d'épuration	/	215 000 €	/	/
TOTAL	23 000 €	215 000 €	/	/

Remarques :

Effacement de la station d'épuration actuelle et construction nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux.

- **Synthèse du programme d'investissement issu des schémas directeurs :**

	Priorité 01 0 à 3 ans	Priorité 02 4 à 6 ans	Priorité 03 7 à 10 ans	Priorité 04	TOTAL
Annesse et Beaulieu	247 000 €	292 000 €	27 000 €	/	566 000 €
Mensignac	294 000 €	143 000 €	20 000 €	/	457 000 €
Chateau l'Evêque	84 000 €	173 000 €	/	1 500 000 €	1 757 000 €
Agonac	209 000 €	148 000 €	85 000 €	935 000 €	1 377 000 €
Sarliac sur l'Isle	322 000 €	100 000 €	/	/	422 000 €
Savignac les Eglises	1 245 000 €	/	/	/	1 245 000 €
Sorges	184 000 €	735 000 €	/	/	919 000 €
Ligueux	23 000 €	215 000 €	/	/	238 000 €
TOTAL	2 608 000 €	1 806 000 €	132 000 €	2 435 000 €	6 981 000 €

Considérant que dans ce cadre d'intervention, l'Agence de l'eau Adour Garonne au (11^{ème} programme) et le Conseil Départemental sont susceptibles d'apporter une participation financière à ces investissements d'optimisation des systèmes d'assainissements.

Que certaines opérations sont d'ores et déjà programmées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement. En 2023, les études seront engagées pour la remise à niveau de la station de Savignac les Eglises et la remise en état des réseaux de Anesse et Beaulieu. D'autres travaux de moindre importance sont également prévus sur les différents réseaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE au titre du 11ème programme et au Conseil Départemental de la Dordogne au titre du contrat territorial, selon les modalités exposées dans le présent rapport ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces schémas directeurs d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230330-DD2023_045-DE

DD2023_045
SLO

Délibération publiée le 25/04/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 25/04/2023

Périgueux, le 25/04/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

